

La promotion et le respect des Droits de l'Enfant ne doivent pas rester un simple idéal, mais doivent devenir une réalité ici et maintenant. Plusieurs lycées professionnels comme le lycée du bâtiment Guimard (19°) et des établissements semblables (EREA E. Piaf 20°) forment des jeunes à de nombreux métiers, souvent demandés par les entreprises.

Parmi ces lycéens des mineurs isolés étrangers. En région parisienne, les conditions de prise en charge de ces jeunes se dégradent et ne respectent ni les lois françaises ni la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ils sont de plus en plus discriminés, d'abord considérés comme étrangers et ensuite comme des fraudeurs, alors que ce sont des mineurs en danger qu'il faut protéger. L'Etat et le Département cèdent aux sirènes populistes en se renvoyant mutuellement la responsabilité qui leur incombe de prendre en charge ces lycéens. Ce faisant, ils ne respectent ni les lois françaises ni la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'accès à la protection devient un parcours du combattant : rendez-vous à répétition, contestation systématique de l'âge, usage abusif de tests osseux dont la fiabilité est remise en cause par l'Ordre National des Médecins, « mise à l'abri », dans des chambres d'hôtel sans suivi éducatif, puis éviction et mise à la rue sans un centime pour subvenir à leurs besoins !

Autant de mesures destinées à ne pas assumer les obligations légales en matières de protection et de prise en charge des mineurs isolés. Seul un jeune sur deux sera pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Si par bonheur, ils sont pris en charge, celle-ci s'arrête le plus souvent le jour de leurs 18 ans. Parmi ces lycéens des jeunes majeurs étrangers. Ces lycéens scolarisés, dans nos arrondissements, mais également ailleurs dans Paris et dans toute la France sont en danger ! Certains de ces jeunes n'ont jamais été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), n'ont pas terminé leur scolarité, ou n'ont pas pu bénéficier de Contrat Jeune Majeur mis en place par l'ASE. La précarité de leur situation fragilise d'avantage leur scolarité car ils galèrent pour se loger, se nourrir, obtenir une couverture santé ou à avoir les moyens de voyager en transport en commun. Ils risquent tous les jours leur santé, leur sécurité mais vont malgré tout à l'école. En cette semaine d'anniversaire des 25 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nous demandons aux pouvoirs publics :

- de tenir leurs engagements de protection de l'enfance : il est inconcevable de laisser un jeune à la rue, qu'il soit mineur ou majeur ! -
d'accompagner les lycéens isolés dans leurs régularisations, à leur majorité.

*Le collectif de soutien aux lycéens isolés étrangers des 19° et 20° **arrondissements***

Soirée projection témoignages et débat autour du film

"A l'école, mais après ?" de Téva Saudeau jeudi 20/11/14 de 18h30 à 21h - Au Cafézoïde 92 bis Quai de la Loire, Paris 75019 - M° Crimée/Laumière

La coordination de soutien aux lycéens sans-papiers du lycée Guimard - 19ème est soutenue par : RESF19, RESF20, Collectif MIE 20, FCPE19, LDH19, MRAP19, ADJIE, UNEF, FIDL, Union Syndicale Solidaires Paris, EELV19 et 20, PCF19, PG19, Ensemble 19, NPA et AL, les Jeunes Ecologistes d'IDF - Elle est ouverte à tous ceux qui partagent ses objectifs !

► *Signez la pétition : <http://www.educationsansfrontieres.org/article50497.html> ► Contact : resfparis19@yahoo.fr -Tel : 07 85 45 64 14.*